

## La Révolution de 1848 en Corrèze (Janvier-Novembre 1851)

Capitaine Breillout

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Breillout . La Révolution de 1848 en Corrèze (Janvier-Novembre 1851). In: La Révolution de 1848 et les révolutions du XIXe siècle, Tome 19, Numéro 92, Mai-juin 1922. pp. 120-133;

doi : <https://doi.org/10.3406/r1848.1922.1692>

[https://www.persee.fr/doc/r1848\\_1155-8806\\_1922\\_num\\_19\\_92\\_1692](https://www.persee.fr/doc/r1848_1155-8806_1922_num_19_92_1692)

---

Fichier pdf généré le 27/03/2018

# ***La Révolution de 1848 en Corrèze***

(Janvier-Novembre 1851) (suite)

---

## VI

### LE COUP D'ÉTAT

- I. La Préparation. — Le Coup d'État. — La Résistance, son échec.
- II. Le Plébiscite. Sa Célébration.
- III. Les Victimes du Coup d'État. Les Représentants corréziens et le Coup d'État.

Louis-Napoléon Bonaparte, que la détresse financière poussait à l'action autant que l'ambition, avait arrêté son plan d'usurpation dès le 11 août ; le coup devait avoir lieu le 17 septembre ; on arrêterait les membres de la commission de permanence ; le Président publierait les décrets et proclamations rédigés par Rouher en janvier 1851, lors des débats suscités par la révocation de Changarnier; enfin, on mettrait Paris et quelques grandes villes en état de siège. Il manquait encore un chef militaire. Les propositions faites à Saint-Arnaud et à un autre général n'aboutirent pas; Carlier, le préfet de police se déroba; il fallut ajourner l'exécution d'un plan si bien conçu.

Le prince proposa alors l'abrogation de la loi du 31 mai; la démission du gouvernement lui permit de constituer un ministère extra-parlementaire, composé d'hommes dévoués à sa cause et au courant de ses projets ; Saint-Arnaud accepta le portefeuille de la guerre, de Maupas remplaça Carlier. Louis Bonaparte pouvait tout oser.

Les représentants n'ignoraient pas que le coup d'Etat avait failli éclater pendant les vacances de l'Assemblée, mais la

politique du Président avait dérouter l'opinion publique ; sa proposition d'abroger la loi du 31 mai avait troublé les esprits les plus clairvoyants.

Dans des réunions tenues avant la séance d'ouverture de l'Assemblée, les partis monarchistes décidèrent de se défendre contre les projets attribués à l'Élysée. Les royalistes ne pouvaient accepter l'abrogation de la loi du 31 mai sans sacrifier leur espoir de restauration légale de la royauté en 1852 et ils pensaient, d'ailleurs, que le concours de l'armée leur serait assuré par les généraux qui faisaient partie de la représentation nationale. Seule, en effet, l'armée pouvait conjurer le péril!

Suivant son habitude, la majorité dissimula son plan à la minorité républicaine, qui était exposée au même danger, mais dont le but était de donner au Parlement l'appui du peuple en rétablissant le suffrage universel. Les républicains, édifiés depuis longtemps sur les sentiments de la droite à l'égard de la République et de la Constitution, « se méfiaient de la majorité comme du Président lui-même et craignaient autant les projets de restauration attribués dans leur parti aux chefs de la droite que les velléités de coup d'État prêtées à Louis-Napoléon » (1).

C'est dans cet état d'esprit que les membres de l'Assemblée reprirent leurs travaux, le 4 novembre 1851.

Dans son Message à l'Assemblée, le Président de la République, après avoir de nouveau protesté de sa fidélité à la Constitution, concluait très habilement à la proposition formelle d'abroger la loi du 31 mai. « Le plan de Louis Bonaparte était évident : il avait excité la droite contre la gauche par le ministère réactionnaire de Léon Faucher; il excitait maintenant la gauche contre la droite par le projet de révocation de la loi réactionnaire. Au dehors, il excitait les masses contre l'Assemblée ». La gauche donna dans le piège et applaudit au Message.

« Odilon Barrot dit avec raison, dans ses Mémoires, que l'Assemblée n'avait qu'un moyen de défense : révoquer la loi du 31 mai pour concilier la gauche avec l'ancienne majorité

---

(1) Cf. Henri Martin. Histoire de France.

et voter la révision qui amènerait une nouvelle constituante. Elle commença par rejeter l'urgence du projet de révocation et continua d'irriter la gauche, dans les moindres incidents, par son attitude offensante ».

Les royalistes répondirent à la provocation du Président en cherchant à s'assurer les moyens militaires de résister à un coup d'État : « Le 6 novembre, les questeurs, dont la mission est de veiller à la sûreté des Assemblées, proposèrent d'ériger en loi le décret de mai 1848 (1) qui donnait au Président de l'Assemblée le droit de requérir les troupes ».

Le projet du Gouvernement contre la loi électorale fut repoussé par 353 voix contre 347; mais, après une discussion orageuse, la proposition des questeurs fut aussi rejetée par 403 voix contre 300 (17 novembre). Ce dernier vote « assurait à Louis-Napoléon l'armée dont il brisait les hésitations; l'abrogation de la loi du 31 mai lui conciliait le peuple ». L'Assemblée abdiquait : le Président n'avait plus rien à craindre d'elle.

Des chefs dévoués à Louis Bonaparte avaient été placés à la tête des régiments concentrés à Paris; les revues, les réunions d'officiers, les distributions de décorations se succédaient. Le général Maignan rappelait aux généraux de l'armée de Paris les bienfaits et la nécessité de l'obéissance passive et il les prévenait qu'ils auraient bientôt à obéir à des ordres dont l'exécution ne souffrirait aucune hésitation, aucune discussion.

« Louis-Napoléon continuait d'autre part à tâcher de gagner la bourgeoisie laborieuse »; il décernait des croix aux industriels ainsi qu'aux militaires. « Comme elle pourrait être grande, la République française, disait-il aux exposants de Londres, s'il lui était permis de vaquer à ses affaires et de réorganiser ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée d'un côté par les idées démagogiques, de l'autre par des hallucinations monarchiques ». Et il ajoutait : « Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera maintenue quoi qu'il arrive! Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura

(1) Ce décret était affiché dans les casernes; le général Maignan l'en fit disparaître.

remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu! »

Tout était préparé. Au dernier moment, Louis Bonaparte hésita; Persigny, Morny et Saint-Arnault « lui firent sentir que le moment de rêver était passé ». Le 1<sup>er</sup> décembre, toutes les dispositions du coup d'Etat furent arrêtées pour le lendemain.

En Corrèze, la population ne comprit ni le but du Gouvernement ni le désarroi des partis en présence des actes du pouvoir. Le Message produisit dans le parti de l'ordre une impression « pénible »; l'abrogation de la loi du 31 mai consterna les plus fougueux partisans de Louis Bonaparte.

« *L'Union Corrèzienne* » dissimulait ses craintes, soutenait le Président que le parti de l'ordre ne pouvait remplacer et répondait à « *La Corrèze et le Lot* » qui prévoyait la chute du Prince : « Louis Bonaparte ne tombera pas, n'est pas près de tomber, pour cette unique et prosaïque raison que la France ne peut pas se passer de son nom : sa chute laisserait un vide qu'aucune autre autorité ne serait en mesure de combler... La force invincible de Louis-Napoléon est dans l'unité de son pouvoir, dans l'origine de son autorité et, disons-le tout de suite, dans l'impuissance des factions dirigées contre lui.

« ... Il n'ignore ni la faiblesse de ses adversaires, ni l'ampleur de ses propres ressources... et, quand il jugera nécessaire de s'interposer et d'imposer silence aux ambitions prêtes à sortir des gonds, il se repliera sur la France qui lui ouvrira les bras en lui disant : « Sauvez-nous de toutes les anarchies, quelque drapeau qu'elles portent! »

« La mission de Louis-Napoléon n'est donc pas finie. Elle commence ».

« *L'Union* » voulait paraître rassurée; elle laissait pourtant percer son inquiétude en signalant le vote de l'Assemblée qui, prorogeant les pouvoirs des conseils municipaux, ajoutait une élection nouvelle à celles que le pays devait opérer en 1852.

Le conseil de préfecture avait invalidé l'élection de deux conseillers municipaux d'Ussel; de nouvelles élections donnèrent les deux sièges aux modérés. Ce succès du parti de l'ordre et la vigilance de l'autorité ne parvinrent pas à diminuer l'activité de la propagande démocratique qui reprenait, au contraire, avec une nouvelle intensité.

Il n'était bruit dans tout le département que du coup d'État prochain. Vers la fin de novembre, la nouvelle se répandit qu'un « mouvement social » se produirait le 30. Le 26, le Préfet ordonna le désarmement des gardes nationales qui étaient encore organisées à Tulle et à Ussel.

Les autorités rassemblèrent à Tulle les éléments de force publique dont elles disposaient ; du renfort fut demandé à Limoges ; les brigades de gendarmerie voisines arrivèrent dans la nuit du 27. Le désarmement s'opéra tranquillement. Le 28, les gendarmes, logés dans les hôtels de la ville, furent consignés à la caserne de gendarmerie ; les postes furent doublés, la préfecture fut occupée militairement, la ville fut parcourue par des patrouilles. Dans l'après-midi, un bataillon de renfort arriva : deux compagnies furent dirigées sur Brive, deux autres sur Ussel où le désarmement n'avait donné lieu à aucun incident.

L'autorité expliqua ce déploiement de forces par la nécessité d'assurer sans trouble le désarmement de la garde nationale. « *La Corrèze et le Lot* » y vit l'indice certain du coup d'État : elle le dit et prêcha la résistance : sa claivoyance lui valut une suspension immédiate.

Des nouvelles alarmantes se répandirent dans tout le pays : on disait que l'insurrection triomphait à Tulle, que le Préfet avait été obligé de s'enfuir... Tulle était tranquille ; la présence de la troupe et les patrouilles de police lui donnaient, seules, un peu d'animation.

Le 30 novembre fut aussi calme que les jours précédents. Les autorités passèrent une revue des troupes qui, le lendemain, firent une marche militaire dans les environs de manière à montrer aux habitants que toutes les mesures étaient prises pour lutter contre une insurrection.

« *L'Union Corrèzienne* » se gardait de signaler à ses lecteurs les précautions prises en vue d'événements que tout le monde pressentait ; elle n'en parlait même pas dans son numéro du 2 décembre et se bornait à constater la tranquillité du département, à annoncer la nomination de M. Bourdon à la Préfecture du Gard (1). Cette nomination, disait ce journal, va cau-

---

(1) Décret du 26 novembre 1851.

ser une grande joie aux démagogues dont le Préfet avait énergiquement réprimé les excès; mais le départ d'un administrateur tel que M. Bourdon sera pour la Corrèze une perte sensible. « Le Gouvernement a sacrifié l'intérêt du département ». Heureusement le nouveau Préfet était le baron Michel, fils d'un général de l'Empire qui ne manquerait pas de continuer l'œuvre de son prédécesseur. Et « *l'Union* » tirait argument du récent mouvement administratif pour alléguer que le pouvoir ne tenterait rien au moment où un grand nombre de ses représentants allaient prendre contact avec des populations qu'ils ne connaissaient pas.

\*  
\*\*

La nouvelle du coup d'Etat parvint à Tulle le mercredi 3 décembre, vers quatre heures du matin, portée « par une estafette venant de Bordeaux ».

La dépêche du Ministre de l'Intérieur au Préfet fut aussitôt affichée à Tulle.

« Le repos de la France était menacé par l'Assemblée.

« Elle est dissoute.

« Le Président fait appel à la nation et remet loyalement au pays le droit de décider de son sort.

« La population de Paris a accueilli avec transport cet événement devenu indispensable.

« Le gouvernement vous donne tous les pouvoirs pour assurer la tranquillité.

Pour copie conforme, le Préfet : Bourdon.

Pour extrait : Pour le maire de Tulle : Darcambal. »

En même temps, le Préfet adressait la proclamation suivante aux Corrèziens :

« Habitants de Corrèze,

« Au moment où j'allais vous adresser mes adieux, je reçois une nouvelle que je m'empresse de vous transmettre : elle est de nature à rassurer tous les esprits.

« Le Président de la République, vivement préoccupé du salut de la France, a compris que le repos du pays était menacé par l'Assemblée et il l'a dissoute. Le Président fait

appel à la nation, maintient la république et remet loyalement au pays le droit de décider de son sort. La population de Paris a accueilli avec transport cet événement devenu indispensable.

« Le patriotisme des habitants de la Corrèze, leur respect pour les lois et l'autorité, me donnent l'assurance qu'ils accepteront avec sécurité un événement qui met un terme à une crise mortelle pour le pays et que leur concours pour le maintien de la tranquillité publique ne me fera pas défaut.

Tulle, le 3 décembre 1852.

Le Préfet de la Corrèze : Bourdon. »

« Bien que prévu depuis plusieurs jours, écrivait « *l'Union Corrèzienne* », cette nouvelle devait, naturellement, produire une sensation considérable. En effet, vers huit heures, la population (de Tulle) a commencé à se répandre sur les places publiques. On s'entretenait de l'événement, les opinions se croisaient, mais généralement on paraissait résigné au fait accompli.

« ...Pendant plusieurs heures, la population ouvrière a été sur pied. Les travaux avaient cessé presque partout. Messieurs les démocrates avaient un air triomphant. Ils entrevoyaient, dans les complications qui vont surgir, une occasion décisive pour mettre à exécution leurs projets. Tel qui, il y a quinze jours, dissimulait sous un air de fausse bonhomie ses relations avec le parti rouge, portait la tête haute et affectait de se montrer avec les gens les mieux connus pour leurs opinions avancées.

« Vers midi, les officiers de la garde nationale se sont, de leur propre autorité, convoqués à la mairie, à l'effet de statuer sur une demande à adresser au Préfet afin qu'il réorganisât la garde nationale. La réponse à ce projet a été un piquet de gendarmes, capitaine en tête, qui a fait évacuer la salle de délibération. »

Sans oser prononcer le mot de « Coup d'Etat », « *l'Union* » essayait de justifier « l'acte » du Président qui, courageusement, « avait pris sur lui de dissoudre l'Assemblée nationale et d'en appeler au peuple pour l'appréciation de cette mesure...



« L'Assemblée, en attaquant, a mis inconsidérément les torts de son côté et le pays contre elle.

« Acculé dans une impasse, le Président n'a eu, devant lui, d'autre alternative que de plier humblement devant les exigences hostiles du Parlement ou de se rejeter vers la France.

Il a choisi ce dernier parti. Au tour de la France à parler ! »

Pourtant un doute subsistait que les dernières nouvelles n'avaient pu éclaircir... « Le pays est-il rendu entièrement à lui-même, ou n'est-il appelé qu'à statuer sur le différend qui a décomposé le gouvernement légal de la France ? »

Après avoir relaté les événements du 3 décembre à Tulle, « *l'Union* » exprimait ses craintes : « Nous ne voulons pas nous faire l'écho des bruits plus ou moins absurdes qui ont circulé jusqu'à ce matin (4 décembre); les nouvelles que nous attendons ne viendront que trop tôt ».

L'autorité veillait, les rassemblements qui essayèrent de se former à Tulle furent dispersés par les patrouilles; le café Bruggelles où se réunissaient les démocrates fut fermé; les scellés furent apposés sur les bureaux et l'imprimerie de M. Gorse, rédacteur de « *La Corrèze et le Lot* ».

Les autres villes apprirent avec stupeur la dissolution de l'Assemblée. Des brigades de gendarmerie furent rassemblées à Brive et à Ussel; de Tulle, le Préfet envoya une vingtaine de gendarmes à cheval dans la direction d'Uzerche « par où devaient venir les représentants ». Une vive agitation se manifesta partout, mais l'ordre ne fut pas troublé. La population des campagnes ne bougea pas. L'absence de nouvelles précises laissait les esprits dans l'indécision : les démocrates pensaient que le coup d'État était dirigé contre les royalistes et conservaient leur confiance. Cette indécision dura peu. Dans son numéro du 6 décembre, « *l'Union Corrèzienne* », déjà rassurée, exprimait l'étonnement des populations d'avoir vu « choir cette Assemblée toute puissante ». « ...C'est surtout sur l'esprit de nos paysans, qui ont tant souffert de la langueur des affaires que les derniers événements et les belles proclamations de Louis Bonaparte ont produit un effet magique : on peut dire qu'ils lui ont rendu, dans nos campagnes, tout son prestige et toute sa popularité des premiers jours!

« Le paysan corrèzien, en général peu disposé à accepter

une politique tranquille de temporisation et d'apaisement, est peu apte à juger tout ce qu'il a fallu au Président de sang-froid, de modération, de prudence, de force d'âme, pour garder la défensive en présence des provocations chaque jour renouvelées du Parlement. Aussi commençait-il à croire que le grand mouvement du 10 décembre n'avait pas été compris par son élu et s'en détachait-il peu à peu.

« Par le grand coup que Louis-Napoléon vient de frapper, il a reconquis le terrain perdu: le peuple reconnaît avec orgueil le sang de son Empereur. Vienne le jour des adhésions, il ne ménagera ni le pouvoir ni le temps.

« Ce que nous disons des populations rurales, nous pouvons le dire de l'ouvrier des villes. Déjà même, l'enthousiasme gagne le parti démocratique et nous sommes heureux de constater, autour de nous, le revirement complet qui s'opère, depuis trois jours dans son sein. Nous sommes à même d'affirmer qu'un certain nombre des adeptes du socialisme ont retrouvé les vieilles sympathies napoléonniennes, et que leur vote se confondra, le 14 décembre (1), avec celui des campagnes et de la bourgeoisie. »

En se montrant confiante en l'avenir, « *l'Union* » voulait marquer que toute résistance au coup d'Etat était inutile, mais sa confiance était si peu justifiée — du moins en ce qui concernait les villes — que l'autorité redoublait de surveillance. Plusieurs maires, dont le dévouement était douteux, furent révoqués et remplacés par des personnages plus sûrs (2). M. Carré de la Crosnière, sous-préfet de Brive, démissionna et fut provisoirement remplacé par M. Thézillac, conseiller de préfecture. L'état moral du pays n'était pas inquiétant. « *Le Moniteur Universel* » publiait sur la Corrèze des dépêches rassurantes :

---

(1) Le Plébiciste fut d'abord fixé au 14 décembre.

(2) Arrêté préfectoral du 4 décembre nommant dans les arrondissements de :

Tulle, les maires de Monceaux, Neuville, Affieux, Chameyrat, Saint-Hilaire-Peyroux, Saint-Bonnet-Avalouze, Cornil, Laguenne, Condat, Masseret.

Brive, les maires de Saint-Hilaire, Albignac, Sérilhac, Chasteaux, Donzenac, Rozières-de-Juillac, Saint-Viance, Saint-Pardoux-Corbier, Chauffour.

Ussel, les maires de Bort et de Neuvic.

Et l'« *Union* » annonçait d'autres épurations.

« Tulle, 4 décembre : Partout dans ce pays, pourtant si bouleversé par les passions anarchiques, le grand acte du Chef de l'Etat, qui arrache la France à l'agitation des esprits, est bien apprécié des honnêtes gens.

« Ussel, 5 décembre. Calme profond dans l'arrondissement.

La bourgeoisie est reconnaissante des mesures prises par le Président. »

« Tulle : 6 décembre. Les populations des campagnes accueillent avec sympathie et confiance les actes du Président et se reposent sur lui du salut de la France : elles sont prêtes à remettre ses destinées entre ses mains ».

Le 5 décembre, le Préfet Bourdon fit ses adieux à ses administrés. « ...Je suis resté au milieu de vous, écrivait-il, pour assurer, dans cette grosse conjoncture, la tranquillité du département et transmettre à mon successeur le dépôt de l'autorité.

« J'apprends sans étonnement que la mesure de salut public prise par Louis-Napoléon obtient toute votre sympathie. J'en suis heureux et fier pour votre département. Je vois que les souvenirs glorieux qui vous ont fait acclamer, il y a trois ans, comme Président de la République, le digne héritier du nom de l'Empereur, sont impérissables dans vos âmes et que vous êtes résolus à lui confier un nouveau mandat pour prix des grands services qu'il a rendus lui-même à la Patrie.

« Je pars donc content, plein de confiance dans l'avenir de votre pays. Ce qu'il lui faut, comme à la France entière, c'est la stabilité que peuvent seules lui assurer les nouvelles institutions proposées par Louis-Napoléon à la sanction du peuple.

« C'est là seulement que vous trouverez la paix de vos foyers, la protection de votre agriculture, la juste rémunération de votre travail, la sécurité de vos intérêts : votre destin est donc entre vos mains... (1)

Le lendemain, les Corrèziens pouvaient lire cette proclamation du baron Michel (2).

(1) Le Préfet Bourdon examinait ensuite les actes de son administration, et les réformes qu'il avait projetées ; il remerciait la population du concours qu'elle lui avait prêté.

(2) Le baron Michel fut installé le 6 décembre ; il reçut la visite des fonctionnaires et agents des administrations.

Le lundi 8 décembre, il passa en revue les 12 brigades de gendarmerie qui avaient été réunies à Tulle.

« En rétablissant le suffrage universel, le Président de la République appelle la nation à choisir la forme de son gouvernement.

« Cet acte suprême de la souveraineté nationale doit s'accomplir dans le plus grand calme. Aussi le gouvernement a-t-il pris toutes les mesures pour assurer la liberté du vote. Les anarchistes ont suscité des troubles; ils ont échoué dans leurs tentatives factieuses.

« L'armée a été admirable de dévouement et d'enthousiasme. Grâce à son courage, Paris est délivré des Barbares et la France est sauvée de l'anarchie. »

« Telle est la dépêche qui m'arrive à l'instant même.

« Habitants de la Corrèze,

« Je suis heureux de me présenter à vous sous de pareils auspices. Placé par Louis-Napoléon à la tête de votre département, je saurai y faire respecter l'autorité, y maintenir l'ordre et contribuer, autant qu'il dépendra de moi, aux mesures conservatrices dont il a eu l'énergique initiative.

C'est en son nom, unanimement acclamé par vous il y a 3 ans, que je fais appel à votre confiance et à vos sympathies. »

Les membres de l'enseignement reçurent du recteur, M. Guillemin, la lettre suivante :

« Monsieur,

« De grandes mesures d'intérêt social viennent d'être prises par le Président de la République. Louis-Napoléon a compris que, pour arracher la France aux tiraillements continuels des grands Pouvoirs de l'Etat et aux menaces furieuses de la démagogie, il fallait renouveler ses institutions et reconstituer son gouvernement. La France va être appelée à se prononcer librement sur ses destinées. Elle voudra sans doute, par un acte solennel, consacrer la politique inaugurée par l'élu du 10 décembre et, en l'appuyant sur des lois mieux appropriées au caractère national, assurer le repos et la prospérité du pays.

« Il est impossible, Monsieur, que vous assistiez avec indifférence à la réorganisation sociale et politique qui se prépare.

Il s'agit de savoir si vous voulez rester fidèle aux traditions d'un passé plein d'inquiétudes et de troubles ou bien si, vous associant à la pensée présidentielle, vous voulez suivre Louis Bonaparte dans les voies nouvelles qu'il ouvre à la France. Pour que l'éducation publique soit forte et féconde, il faut que la Patrie soit tranquille et son avenir assuré. Asservie à de mobiles passions et à des idées d'un jour, elle énerve l'âme et affaiblit le caractère des générations naissantes. Les agitations continuelles, les folles espérances, les dangereuses chimères qu'entretient toujours un gouvernement sans durée, sont fatales à la culture régulière et paisible des intelligences comme elles sont mortelles à tous les grands intérêts du pays.

« C'est pour mettre un terme à ce dangereux état de choses que Louis Bonaparte convie la nation à se recueillir sérieusement, à réviser ses institutions, à relever sur les larges bases de la souveraineté nationale un pouvoir fort et stable, à se replacer enfin parmi les peuples qui, ayant à l'intérieur un gouvernement énergique et sérieux peuvent aspirer à une puissante influence au dehors.

« Je pense, Monsieur, que vous n'hésitez pas à donner votre adhésion aux récents décrets du Président de la République.

« Recevez.... » (1).

\*  
\*\*

Après quelques jours passés dans l'attente des représentants du peuple de la Corrèze, les démocrates, enhardis par les nouvelles venues de Paris et de certains départements, se décidèrent à résister. L'autorité allait accueillir vigoureusement leurs menaces.

Le 6 décembre, le citoyen Larenaudie, de Brive, fut arrêté pour avoir exhibé un portrait de Ledru-Rollin qu'il portait sur sa poitrine. Le lendemain, devant le bureau de poste de Meyssac, des rassemblements se formèrent au moment de l'arrivée du courrier qui portait les dépêches de Paris ; le maire et le juge de paix furent impuissants à les disperser ; un déta-

---

(1) Au 23 décembre, 144 instituteurs avaient envoyé au recteur leur adhésion au coup d'État (d'après l'Union corrézienne).

Par décret du 20 décembre, M. Guillemin fut nommé recteur de l'Académie de la Meurthe. Il fut remplacé par M. Caresme.

chement de 15 gendarmes fut envoyé en hâte de Brive; l'ordre fut rétabli et deux arrestations furent opérées.

On disait que l'insurrection devait éclater au signal donné par le tocsin ; le Préfet fit publier cet appel au calme :

« Au moment où, dans la capitale, l'émeute succombait sous l'effort de nos braves soldats, l'autorité avait à réprimer des désordres non moins graves sur d'autres points du territoire. Cette répression a été prompte et énergique, mais des malheurs sont à déplorer. Une Jacquerie organisée, des hordes féroces enrôlées sous la bannière du socialisme et portant sur leurs pas le meurtre, le pillage, l'incendie : tels sont, hélas! les fruits des funestes doctrines répandues au sein des masses toujours faciles à gagner.

« Habitants de la Corrèze, ces faits à jamais regrettables pour l'honneur de notre France, soulèvent dans nos cœurs une juste réprobation. Devant de pareils excès, devant cette lutte sauvage qui n'a plus rien de politique, vos yeux se sont ouverts à la lumière. Vous sentez la nécessité de résister aux passions détestables qui attaquent ouvertement la société.

« Ralliez-vous donc sans hésitation au gouvernement de Louis-Napoléon dont le nom est aujourd'hui le drapeau de l'ordre. Forte, j'espère de vos sympathies, l'autorité ne reculera devant aucune des mesures énergiques pour écraser et anéantir toute tentative criminelle. En donnant votre adhésion aux actes du chef de l'État, vous assurez le salut de votre Patrie, de vos familles, en même temps que le triomphe de la civilisation sur la barbarie. »

Mais l'idée d'insurrection se précisait. Dans certains villages de la région de Brive tous les préparatifs de résistance étaient terminés, disait-on. Le sous-préfet de Brive, accompagné par des gendarmes, parcourut à cheval les villages signalés, pendant que des patrouilles surveillaient les routes et les chemins pour empêcher les rassemblements de se former. Dans la ville même, les démocrates se réunissaient et tenaient des conciliabules secrets. La situation paraissait grave. Le Préfet se rendit à Brive pour juger lui-même des mesures à prendre ; l'arrestation des meneurs fut décidée. Dans la nuit du 13 au 14 décembre, de nombreuses personnes furent appréhendées et écrouées. Les arrestations continuèrent les jours suivants et

il en fut de même à Tulle, Ussel, Argentat, Uzerche, Bort, Voutezac, Chameyrat, Saillac, etc.

« Une grande agitation a gravement menacé, ces jours derniers, la paix publique, écrivait le nouveau sous-préfet de Brive, M. Ferri-Pisani : grâce aux mesures aussi promptes que décisives de mon honorable prédécesseur, dont le zèle et l'énergie ont été au-dessus de tout éloge, le bon ordre et la tranquillité ont été partout maintenus. J'ai le ferme espoir qu'ils ne seront plus troublés à l'avenir, mais, si jamais de nouvelles tentatives, inspirées par de folles et détestables passions venaient à éclater sur quelques points de l'arrondissement, que tous les citoyens, que les honnêtes gens, que les populations paisibles et laborieuses se rassurent et comptent sur mon appui énergique et dévoué. »

Bientôt l'administration n'eut plus aucune inquiétude : les brigades de gendarmerie déplacées pour le maintien de l'ordre rentrèrent dans leur résidence (1). « *Le Moniteur Universel* » pouvait annoncer que le département de la Corrèze était calme et paraissait montrer « de bonnes dispositions... L'arrondissement de Brive est toujours parfaitement tranquille. Le calme le plus profond règne aussi dans celui de Tulle. Les populations de la Corrèze répondront avec entraînement et sympathie à l'appel qui leur est fait par le chef de l'Etat (2). »

(A suivre).

Capitaine BREILLOU.

(1) Un banquet groupa les brigades réunies à Tulle avant leur dislocation ; les officiers y assistèrent ; le capitaine porta un toast :

Au Président de la République qui « par sa courageuse initiative a assuré le salut de la France »

A l'armée, « toujours fidèle au drapeau, dévouée à la Patrie, intrépide au danger. »

Au Ministre de la guerre « le savant ordonnateur de la défense de Paris. »

A M. Bourdon, « dont l'énergie a si bien inspiré et secondé le zèle de la gendarmerie. »

A M. Michel « préfet actuel, fils du Lieutenant-général Michel, mort glorieusement au champ de Waterloo. »

A la magistrature, au Parquet, au Général de division, au Général de brigade, au Colonel chef de Légion. »

(2) *Moniteur* du 20 décembre. Dépêche adressée de Tulle, le 17 décembre. Le décret d'expulsion des étrangers fut appliqué à quelques réfugiés polonais. Avant de quitter Ussel, le citoyen Nierucezinski, ancien officier, remercia les habitants de l'hospitalité que la ville lui avait offerte pendant 18 ans. (« *Le Facteur* » d'Ussel.)